

# République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz  
74120 DEMI-QUARTIER  
(Haute-Savoie)  
Arrondissement de BONNEVILLE

\*\*\*

N° DEL 2026 - 16

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 19 février 2026

**Nombre de Conseillers Municipaux** :

En exercice :	14	Pour :	14
Présents :	13	Contre :	0
Représenté :	1	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	14		

**PRESENTS**: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoint, Pascal BRONDEX, Catherine CABROL, Marie-Laure GAIDDON, Jérémie MARIN, Céline GACHET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Catherine MONGET, Muriel MORAND, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET,

**EXCUSE** : Monsieur Gaspard CHATELLARD (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD).

Monsieur Pierre SOLLE a été élu secrétaire de séance.

### CONVENTION AVEC LA CCPMB POUR LE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE WEKA A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 :

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a négocié un contrat d'assistance juridique auprès de la société WEKA, bénéficiant d'un tarif avantageux pour certaines communes membres de la CCPMB et du SITOM des Vallées du Mont-Blanc.

La société WEKA propose un service d'information juridique et de réponse d'experts qui permettent un gain de temps pour la recherche d'informations juridiques spécifiques, de jurisprudences ou de données.

Dans un objectif de mutualisation et d'économie d'échelles, il est convenu que ce service est accessible à chaque signataire, à frais communs.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le contrat avec WEKA étant signé par la CCPMB, il convient d'approuver une convention de répartition des coûts aux frais réels, selon le tableau ci-dessous :

Adhérents convention	Coût annuel 2026
Demi-Quartier	1 500,00 €
Combloux	2500, 00 €
Domancy	1 500,00 €
Passy	4 500,00 €
Sallanches	5 500,00 €
Les Contamines Montjoie	2 500,00 €
SITOM	3 000,00 €
Praz sur Arly	2 500,00 €
Prise en charge CCPMB	8360,00 €
<b>TOTAL / AN</b>	<b>31 860,00 €</b>

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu les dispositions des articles L5111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5221-1 autorisant deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'EPCI à provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente, et à passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune.

Vu l'avis des Maires des communes concernées et de la Présidente du SITOM,

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'accès aux services de la société WEKA avec la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc ;

2°) **PREND** acte de la participation financière de la commune pour ce service.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 4 mars 2026.

Le Maire,

Stéphane ALLARD.



Le Secrétaire de séance,

Pierre SOLIER.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 6 - MARS 2026

Publié électroniquement le 6 - MARS 2026